

Texte de référence

Commission Diocésaine pour la Formation et l'Animation 1^{er} Degré

Préambule : Suite à la disparition des CDF1 (Commission Diocésaine de Formation 1er degré), décision prise par Formiris en fin d'année scolaire 2018/2019, et imposée dans un cadre national, les directeurs diocésains des Pays de La Loire ont souhaité qu'un travail de proximité se poursuive auprès des chefs d'établissement, dans leur responsabilité sur le plan de formation de leur établissement et dans la mise en œuvre de la formation pour leurs équipes.

C'est pour cette raison et dans ce sens que va être mis en place dès cette année scolaire un groupe de travail intitulé « Commission Diocésaine pour la Formation et l'Animation 1er Degré », composé de chefs d'établissements du 1er degré.

Missions :

- Assurer une veille en termes d'animation et de formation (actualités, textes officiels, enquête et remontées des besoins...)
- Accompagner les chefs d'établissements (stratégies d'animation, production d'outils...)
- Communiquer, relayer l'information, partager des ressources, des pratiques....
- Articuler les besoins institutionnels et les besoins dans les établissements

Objectifs spécifiques de cette commission :

- Accompagner les chefs d'établissement dans leur mission de formation des membres de la communauté (référence à l'article 2.7 du Statut du CE) :
 - Analyse des besoins,
 - Elaboration de la demande,
 - Mise en œuvre,
 - Evaluation des actions de formation.
- Identifier et recenser des besoins à transmettre à la Commission Territoriale du Plan de Formation (CTPF)
- Etre force de proposition pour articuler animation et formation
- Enrichir la réflexion du service 1^{er} degré dans la perspective d'élaboration du plan d'animation institutionnelle

Composition du groupe :

- L'Adjoint au Service 1^{er} degré
- Le Chargé de Mission référent du dossier animation-formation, pilote de la commission
- 8 chefs d'établissement du 1^{er} degré, dont 2 maximums par organisation professionnelle des chefs d'établissement (SYNADEC et SNCEEL)

Désignation des membres :

- Souhait d'un respect d'un équilibre territorial et de la réalité de structures différentes
- Désignation :
 1. D'un maximum de 2 représentants par chacune des OP
 2. Appel aux volontaires
 3. Sollicitations par les services diocésains du 1^{er} degré

Fonctionnement :

- Le groupe se réunit au moins trois fois dans l'année scolaire à l'initiative du pilote à partir d'un ordre du jour communiqué à tous les membres.
- Le groupe peut s'adjoindre la présence à titre ponctuel d'un expert, notamment du conseiller en formation Formiris, après accord du Directeur diocésain ou de son représentant.
- Un compte rendu est établi, soumis à validation des membres et diffusé à l'ensemble des chefs d'établissement.

Vu, le Directeur diocésain

Le 4 février 2020

Franck GRAVELEAU
Adjoint au Directeur diocésain, délégué au 1er degré

Thomas COURTIN
Chargé de mission référent du dossier
animation-formation